



Mairie de ZOUAFQUES

Tél : **03.21.82.56.81**

Mail : mairie.zouafques@orange.fr

Place de l'Abbé Couplet
62890 Zouafques

N° 2026-04/03

Arrêté du maire portant délégation de fonctions au 3ème adjoint

Le Maire de ZOUAFQUES,

Vu le CGCT et notamment l'article L 2122-18 qui dispose que « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. (.../...)* » ;

VU la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 3 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Mr QUELO Guillaume,

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, il est donné délégation à Mr QUELO Guillaume pour intervenir dans les domaines suivants :

- Chargé de la communication, du protocole et des cérémonies
- Préparation des échéances électorales, chargé du suivi du plan d'actions sociales et des dossiers de subvention

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature.

Article 2 : Le Maire de ZOUAFQUES, la secrétaire générale de mairie et le comptable public de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, publié et affiché en mairie et transmis à Mme la Sous-Préfète de Saint-Omer et au comptable public.

Fait à Zouafques, le 11 avril 2026

Le Maire

